

CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR DE L'ASCET 18 - Année 2026



Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

n°d'adhérent : Service :

Téléphone :

Courriel :

- déclare faire acte de candidature pour être membre du Comité Directeur de l'ASCET 18 pour un mandat d'une durée de 1 à 3 ans, selon les modalités de l'article 10 des statuts (ci-dessous)
- déclare être à jour de ma cotisation ASCET 18 pour l'année 2026 en tant que **membre actif**

Fait à , le

Signature

Extrait des statuts de l'ASCET18

Article 10 – Le comité directeur

L'ASCET18 est administrée par un comité directeur de 21 membres au plus.

Ses membres sont élus pour 3 ans par les membres de l'ASCET ayant droit de vote. Ils sont renouvelables par tiers chaque année.

En même temps que le renouvellement des membres sortants, il est procédé au comblement des postes vacants. Ces derniers sont pourvus en fonction du résultat du vote par les candidats élus qui ont obtenu le moins de suffrages. Leur mandat prend fin à l'expiration normale de celui des membres remplacés.

En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui l'emporte.

Pour être éligible ou rééligible au comité directeur, le candidat doit être :

- membre actif de l'ASCET 18,
- à jour de son adhésion,
- âgé de 18 ans au moins au jour de l'élection.